



# UNION EUROPÉENNE

LE PARLEMENT EUROPÉEN

LE CONSEIL

Bruxelles, le 7 octobre 2008

2005/0281 (COD)

PE-CONS 3646/08  
COR 1 (fr)

ENV 411  
CODEC 871

## ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS: CORRIGENDUM

Objet: DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL  
relative aux déchets et abrogeant certaines directives

Page 16, considérant (40), dernière phrase

Au lieu de: "La prévention des déchets et les objectifs de découplage devraient être poursuivis en recourant de façon adéquate à la réduction des incidences négatives des déchets et de la quantité de déchets produite.",

lire: "Les objectifs de prévention des déchets et de découplage devraient être poursuivis en recourant de façon adéquate à la réduction des incidences négatives des déchets et de la quantité de déchets produite."